

CONVOCAATION : 27 mars 2015

Sont présents : Mesdames BEAUX Caroline, COLAS Corinne, DEBONNET Géraldine, MARIOTTE Béatrice, WIOLAND Nathalie-Marie et Messieurs BENOIT Pierre, CHANDY Alain, CHARTREUX Fabrice, FRANCESCHI Alain, GEORGE Yvan, HENIQUI Philippe, LABRIET Daniel,

Ont donné procuration : Madame GUEDOU Justine pour Madame MARIOTTE Béatrice, Madame MARC Françoise pour Monsieur GEORGE Yvan, Monsieur JASIAK Guillaume pour Madame BEAUX Caroline

Secrétaire de séance : Caroline BEAUX

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Approbation du compte administratif 2014
- 2 – Approbation du compte de gestion 2014
- 3 – Vote des trois taxes locales
- 4 – Affectation du résultat
- 5 – Vote du budget primitif 2015
- 6 – Intégration du personnel périscolaire
- 7 – Définition des tarifs du service périscolaire
- 8 – Adhésion au service des CESU
- 9 – Adhésion à un service de fourrière animale
- 10 – Indemnités du receveur municipal
- 11 – Acceptation de l'offre de prix tondeuse autoportée
- 12 – Acceptation de l'offre de financement John Deere Crédit
- 13 – Définition du prix du stère
- 14 – Régie de caution
- 15 – Travaux en forêt
- 16 – Compte-rendu des décisions du Maire

**1 – Approbation du compte administratif 2014**

Madame DEBONNET Géraldine, Adjointe aux Finances présente le compte administratif de l'année 2014 :

	Résultat clôture 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat 2014	Résultat de clôture 2014	Restes à réaliser
Investissement	-154 583.88	0	-264 683.13	-419 267.01	R : 183 378.80
Fonctionnement	435 126.36	0	40 029.41	475 155.77	
<b>TOTAL</b>	<b>280 542.48</b>	<b>0</b>	<b>-224 653.72</b>	<b>55 888.76</b>	

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion et arrête ainsi les comptes.

## **2 – Approbation du compte de gestion 2014**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier Principal (Madame MAYER Agnès) à la clôture de l'exercice et doit lui être soumis en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte de gestion 2014, après avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

## **3 – Vote des trois taxes locales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction des taux d'imposition 2014, pour un produit fiscal attendu tel que suit :

	Bases prévisionnelles 2015	Taux 2015	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	1 146 000	11.82	135 457
Taxe foncière (bâti)	709 100	13.70	97 147
Taxe foncière (non bâti)	25 200	27.40	6 905
<b>Total</b>			<b>239 509</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les taux d'imposition énoncé ci-dessus.

## **4 – Affectation du résultat**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 40 029.41 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de 435 126.36 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 475 155.77 €
- Un déficit d'investissement de 264 683.13 €
- Un déficit d'investissement reporté de 154 583.88 €
- Un excédent des restes à réaliser de 183 378.80 €

**Soit un besoin de financement de 235 888.21 €**

**DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : EXCEDENT de 475 155.77 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 235 888.21 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : EXCEDENT de 239 267.56 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT de 419 267.01 €

## **5 – Vote du budget primitif 2015**

Madame DEBONNET Géraldine présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2015. Les crédits sont répartis comme suit :

### FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 909 233.56 €
- Recettes : 909 233.56 €

### INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 857 938.82
- Recettes : 857 938.32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, inscrit au budget primitif 2015 les propositions globales énoncées ci-dessus.

## **6 – Intégration du personnel périscolaire**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'abandon de l'activité périscolaire par l'association « Les Prés Jobat » et à la reprise de cette activité par la commune, il est nécessaire de reprendre les personnels en charge de cette mission.

Ainsi, il est proposé de recruter sous la forme de contrat à durée indéterminée de droit public les agents suivants :

- Madame COLIN Vanessa, animatrice principale 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, catégorie B, échelon 7, indice brut 444, indice majoré 390, à temps complet
- Madame COLIN Laëtitia, adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, catégorie C, échelon 10, indice brut 374, indice majoré 345, à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup> par semaine.
- Madame REZZAG Sadia, adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, catégorie B, échelon 10, indice brut 374, indice majoré 345, à temps non complet à raison de 15/35<sup>ème</sup> par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à intégrer ces personnels aux effectifs municipaux déjà constitués et dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2015.

## **7 – Définition des tarifs de l'activité périscolaire**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'intégration de l'activité périscolaire aux missions communales est à l'origine de nouvelles ressources pour la commune, dont il faut fixer les tarifs. Afin de ne pas perturber l'équilibre budgétaire des familles bénéficiaires de ce service, il est proposé de maintenir les tarifs existants, à savoir :

**CANTINE :**

- Repas du midi + garde associée : 7.30 € (dont 3.74 € de repas et 0.66 € de frais d'entretien)
- Repas du midi (CLSH et mercredis uniquement) : 4.40 € (dont 3.74 € de repas et 0.66 € de frais d'entretien)
- Goûter : 0.60 €

**GARDERIE :**

- Heure de garde (matin ou soir) : 2.90 €
- Mercredi après-midi (sans repas) : 8.50 €

**CLSH :**

- La semaine : 85 € (repas et goûters compris)
- La semaine pour le 2<sup>ème</sup> enfant inscrit : 80 € (repas et goûters compris)
- La semaine pour le 3<sup>ème</sup> enfant inscrit : 75 € (repas et goûters compris)
- La demi-journée : 8.50 € (repas et goûter non compris)
- La journée : 19 € (repas non compris, goûter compris)
- La sortie : 2 €

**NAP :**

- 1 € de l'heure à compter de la rentrée 2015-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces nouveaux tarifs et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

**8 – Adhésion au service des CESU**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certains parents ont l'habitude de régler les services périscolaires au moyen de CESU (Chèque Emploi Service Universel). Afin de leur maintenir cet avantage, il est nécessaire que la commune adhère à ce dispositif. Les familles pourront ainsi régler leurs factures directement à la Trésorerie Toul-Collectivités par ce biais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à adhérer au service CESU et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**9 – Adhésion à un service de fourrière animale**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'obligation pour chaque commune de contractualiser avec un service de fourrière animale : cette obligation est considérée comme un service public qui peut être exercé en régie ou délégué à un gestionnaire sous contrôle de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contractualiser avec le Refuge du Mordant, pour un montant de 504 € pour l'année 2015 et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

#### **10 – INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose de verser l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal, Monsieur WIDLOECHER André, au taux de 75%, soit un montant de 163.21 € bruts pour la première partie de l'année 2014 (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin). Suite au départ de la Trésorerie Toul-Collectivités de Monsieur WIDLOECHER André au 30 juin 2014, Monsieur le Maire propose de verser l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal, Madame MAYER Agnès, au taux de 75%, soit un montant de 163.21 € bruts pour la deuxième partie de l'année 2014 (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de verser une indemnité de conseil à Monsieur WIDLOECHER André et Madame MAYER Agnès au taux de 75 % pour l'année 2014 et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

#### **11 – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE PRIX TONDEUSE AUTOPORTEE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir une tondeuse autoportée afin de faciliter l'entretien des espaces verts communaux. L'entreprise Terréa SAS, la moins disante, propose un devis à 20 649.71 € TTC pour un tracteur X950R John Deere répondant à toutes les exigences techniques des services techniques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir cette tondeuse autoportée pour un montant de 20 649.71 € TTC et dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2015.

#### **12 – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT JOHN DEERE CREDIT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une solution de financement proposée par John Deere Crédit pour l'achat pour un montant de 20 649.71 € TTC d'un tracteur X950R John Deere. Il s'agit d'un financement à hauteur de 17 209 € à crédit 0% sur 40 mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à avoir recours à cette solution de financement en quatre annuités et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **13 – PRIX DU STERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que si les lots de bois ont été attribués aux habitants le vendredi 13 mars 2015, le prix du stère n'a pas encore été fixé. La Commission Bois propose que ce dernier soit fixé à 8€.

Après en avoir délibéré à une voix contre et quatorze voix pour, le Conseil Municipal fixe le prix du stère à 8 € et dit que les crédits attendus de ces ventes ont été inscrits au budget primitif 2015.

### **14 – CREATION D'UNE REGIE DE CAUTION**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est illégal pour une commune de conserver des chèques dans ses locaux, notamment dans le cadre des locations de salle. Pour pallier à cette interdiction, il est proposé la création d'une régie de caution, autorisant la commune à conserver les chèques pendant une durée d'un mois. Le produit issu des locations de salle est quant à lui perçu par le biais de titres administratifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander l'avis conforme du comptable public assignataire et à prendre un arrêté créant une régie de caution.

### **15 – DEVIS ONF**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'ONF concernant les travaux en forêt à prévoir sur les parcelles 11, 29 et 30 pour un montant total de 13 400 € HT. Il s'agit de travaux de dégagement et d'entretien des cloisonnements d'exploitation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

### **16 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

- Renonciation droit de préemption n°4/2014 – GERARD – Me LEONARD
- Renonciation droit de préemption n°5/2015 – GERARD – Me BODART
- Renonciation droit de préemption n°6/2015 – REMY et PETIT – Me BRUNO

### **INFORMATIONS :**

- Monsieur le Maire a reçu le 31 mars 2015 Madame BENOIT Patricia et Madame PETIT Aurélie afin d'envisager une évolution du site internet, pour plus de fluidité de navigation. La création d'un outil de communication interne aux membres du Conseil Municipal a également été évoquée.
- Monsieur le Maire a reçu les devis de deux géomètres différents pour les 97 parcelles (soit 3 200 mètres linéaires) de parcelles à border et à racheter suite à l'inconstitutionnalité des cessions gratuites de terrain.

- Le PLU fera l'objet d'une modification simplifiée afin de pouvoir construire la maison médicale à côté de l'école.
- Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du projet de maison médicale. Dix praticiens doivent s'engager à s'y installer à partir de début 2017.